

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX »
SEANCE DU 31 juillet 2020
Ancien Hôtel de Ville - 68250 ROUFFACH

COMMUNES	NOMS – PRENOMS DELEGUES	Prés.	Exc.	Abs.	Procuration
EGUISHEIM	CENTLIVRE Claude	X			
	REBOREDO Carmen	X			
	MERCIER André	X			
	ZIMMERMANN Delphine		X		C. REBOREDO
GUEBERSCHWIHR	HUSSER Roland	X			
	VOGT Jean-Marc	X			
GUNDOLSHEIM	PAGNACCO Annabelle	X			
	FISCHER Philippe	X			
HATTSTATT	DI STEFANO Pascal	X			
	FURSTENBERGER Marie-José	X			
HUSSEREN LES CHATEAUX	LEIBER Édouard			X	
	BUECHER Catherine			X	
OBERMORSCHWIHR	HEYBERGER Bertrand		X		
	Suppléante FUCHS Christine	X			
OSENBACH	MICHAUD Christian	X			
	GOLLENTZ David		X		C. MICHAUD
PFAFFENHEIM	LICHTENBERGER Aimé	X			
	KRETZ Isabelle	X			
	RIEFLE Christophe	X			
ROUFFACH	TOUCAS Jean-Pierre	X			
	BOLLI Nadine	X			
	SCHMITT Gilbert	X			
	BARBAGELATA Françoise		X		N. BOLLI
	BANNWARTH-PROBST Christophe	X			
	KAMMERER Jean-Philippe	X			
	SUHR Perrine	X			
	GUEBEL Sandra	X			
	OTT Hubert	X			
ISNER Céline	X				
VOEGLINSHOFFEN	MAMPRIN Cécile	X			
	STRUB Véronique	X			
WESTHALTEN	LALLEMAND Nathalie		X		M. BURGENATH
	BURGENATH Mikaël	X			

Assiste également :
Pascal MUNCH DGS

Le Président souhaite la bienvenue et salue :

- Les membres du Conseil communautaire
- Le DGS,
- La presse, à partir du point 7

Il annonce les excuses de :

- Nathalie LALLEMAND qui a donné procuration à Mikaël BURGENATH
- Delphine ZIMMERMANN qui a donné procuration à Carmen REBOREDO
- David GOLLENTZ qui a donné procuration à Christian MICHAUD
- Françoise BARBAGELATA qui a donné procuration à Nadine BOLLI

Puis le Président rappelle l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation des procès-verbaux des Conseils communautaires du 5 mars 2020 par les conseillers sortants et du 8 juillet 2020 par l'ensemble des conseillers en place
- 3) Informations légales
- 4) Composition des commissions thématiques
- 5) Constitution de la commission d'Appel d'Offres
- 6) Constitution de la Commission des Délégations de service public
- 7) Représentants du Conseil communautaire au Syndicat Mixte du Secteur 4
- 8) Représentants du Conseil communautaire au Syndicat des employeurs forestiers de Colmar, Rouffach et environs
- 9) Désignation de délégués au Syndicat mixte de la Lauch
- 10) Désignation d'un représentant au Conseil d'administration de l'association « Pays des Etoiles, Alsace essentielle »
- 11) Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes à la commission d'admission Multi-accueil de Rouffach
- 12) Représentants du Conseil communautaire à l'association École de Musique du Pays de Rouffach
- 13) Désignation d'un délégué à la Commission locale de l'eau (CLE)
- 14) Désignation d'un délégué à la Mission locale Colmar Centre-Alsace
- 15) Désignation de 2 délégués au Conseil de surveillance du CH de Rouffach
- 16) Délégués à l'Association des Maires du Haut-Rhin
- 17) Désignation d'un délégué à la Fédération des Stations vertes
- 18) Désignation de représentants à l'Agence France Locale
- 19) Renouvellement de la convention annuelle avec la Mission locale
- 20) Ajustement à la baisse de la subvention à verser à l'ASAME pour l'exploitation de la micro-crèche de Westhalten
- 21) Fixation des tarifs de taxe de séjour 2021
- 22) Divers et informations

Point n° 1. : Désignation du secrétaire de séance
--

Le Président rappelle aux élus que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 5211-11 que les règles relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

L'article L 2541-6 du même Code, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire. Ceci s'applique donc au conseil communautaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil communautaire de désigner le Directeur général des services, Pascal MUNCH.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

**Point n° 2. : Approbation des procès-verbaux des Conseils communautaires
du 5 mars 2020 et du 8 juillet 2020**

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 5 mars 2020 a été transmis à tous les conseillers en poste à cette date le 10 mars 2020.

Aucune observation n'a été transmise.

Les membres du Conseil communautaire sortant réélus approuvent à l'unanimité et sans observation ce procès-verbal.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 8 juillet 2020 a été transmis à tous les conseillers le 22 juillet 2020.

Aucune observation n'a été transmise.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité et sans observation ce procès-verbal.

**Point n° 3. : Actes accomplis par le Président
dans le cadre de ses délégations permanentes**

Le Président expose les décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations permanentes :

A. Contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet SEDIME

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé en date du 25 novembre 2019 avec le cabinet SEDIME à SAUSHEIM dans le cadre d'une procédure d'immeuble en péril place de la Mairie à Pfaffenheim pour 8 200 € HT

B. Contrats de fourniture d'électricité:

Suite à la fin des marchés d'électricité au tarif règlementé :

- Un contrat a été signé le 8 avril 2020 avec EDF Collectivités pour les communs de la Maison des Services.
Ce marché prendra effet le 01/09/20 et arrive à échéance le 31/08/2023.
Le coût de l'abonnement est de 29.24 € HT par mois et de 4.892 c€ HT / KWh d'électricité consommé en HCE, de 5.797 c€ HT / KWh d'électricité consommé en HCH, de 6.012 c€ HT / KWh d'électricité consommé en HPE, de 7.653 c€ HT / KWh d'électricité consommé en HCE.
- Un contrat a été signé le 14 avril 2020 avec EDF Collectivités pour les sites suivants :
 - ALJ de Rouffach : abonnement 44.10 € HT/ mois et 10.010 c€/kWh HT
 - Pompe de relevage : abonnement 16.90 € HT/ mois et 10.010 c€/kWh HT
 - Bâtiment 14 place de la république : abonnement 16.90 € HT/ mois et 10.010 c€/kWh HT
 - Éclairage public parc d'activité : abonnement 16.90 € HT/ mois et 6.827 c€/kWh HT
 - Médiathèque : abonnement 34.21 € HT/ mois et 10.010 c€/kWh HT
 - Périscolaire Gueberschwihir : abonnement 27.31 € HT/ mois et 10.010 c€/kWh HTCe marché a pris effet le 01/05/20 et arrive à échéance le 30/04/21.

C. Signature de la convention de mise à disposition des salles de permanence de la Maison des Services

Une convention de mise à disposition des salles de permanence de la Maison des Services a été signée avec le tribunal de proximité de Guebwiller, pour le conciliateur de justice, le 8 mars 2020.

Le Conseil communautaire prend acte sans observation de ces informations.

Point n° 4.: Composition des commissions thématiques

Le président rappelle que, lors de la séance du 8 juillet 2020, le Conseil communautaire avait approuvé la création et le mode de composition de sept commissions thématiques.

Chaque commune a proposé ses représentants. M. OTT a communiqué les siens en début de séance.

Le Conseil approuve à l'unanimité la composition des commissions telle que détaillées aux tableaux ci-après.

A l'issue de ce vote, Hubert OTT demande la parole au sujet de la situation du Musée de la Ville de Rouffach, dit « Musée du Baillage ». Le Président indique que la question n'est pas à l'ordre du jour et passe au point suivant.

Commission : Finances		
Commune	Nombre de délégués	Nom (conseillers communautaires)
Eguisheim	2	Claude CENTLIVRE
		André MERCIER
Gueberschwihr	1	Titulaire Roland HUSSER
		Suppléant Jean-Marc VOGT
Gundolsheim	1	Titulaire Annabelle PAGNACCO
		Suppléant Philippe FISCHER
Hattstatt	1	Titulaire Pascal DI STEFANO
		Suppléant Marie-José FURSTENBERGER
Husseren les Châteaux	1	Titulaire Édouard LEIBER
		Suppléant Catherine BUECHER
Obermorschwihr	1	Titulaire Christine FUCHS
		Suppléant Bertrand HEYBERGER
Osenbach	1	Titulaire Christian MICHAUD
		Suppléant David GOLLENTZ
Pfaffenheim	2	Aimé LICHTENBERGER
		Christophe RIEFLE
Rouffach	4	Jean-Pierre TOUCAS
		Gilbert SCHMITT
		Nadine BOLLI
		Céline ISNER
Voegtlinshoffen	1	Titulaire Cécile MAMPRIN
		Suppléant Véronique STRUB
Westhalten	1	Titulaire Nathalie LALLEMAND
		Suppléant Mikaël BURGENTH

Commission : Tourisme		
Commune	Nombre de délégués	Nom (conseillers communautaires)
Eguisheim	2	Claude CENTLIVRE
		CARMEN REBOREDO
Gueberschwihr	1	Titulaire Roland HUSSER
		Suppléant Jean-Marc VOGT
Gundolsheim	1	Titulaire Annabelle PAGNACCO
		Suppléant Philippe FISCHER
Hattstatt	1	Titulaire Marie-José FURSTENBERGER
		Suppléant Pascal DI STEFANO
Husseren les Châteaux	1	Titulaire Édouard LEIBER
		Suppléant Catherine BUECHER
Obermorschwihr	1	Titulaire Christine FUCHS
		Suppléant Bertrand HEYBERGER
Osenbach	1	Titulaire Christian MICHAUD
		Suppléant David GOLLENTZ
Pfaffenheim	2	Aimé LICHTENBERGER
		Christophe RIEFLE
Rouffach	4	Jean-Pierre TOUCAS
		Nadine BOLLI
		Perrine SUHR
		Céline ISNER
Voegtlinshoffen	1	Titulaire Cécile MAMPRIN
		Suppléant Véronique STRUB
Westhalten	1	Titulaire Nathalie LALLEMAND
		Suppléant Mikaël BURGENATH
Délégué supplémentaire (conseiller municipal ou communautaire)		
Eguisheim	1	Élisabeth FISCHER-ZINCK
Gueberschwihr	1	Jean-Pierre RENAUD
Gundolsheim	1	Jean-Luc FLIELLER
Hattstatt	1	Caroline SYDA
Husseren les Châteaux	1	Stéphanie JOFFRE
Obermorschwihr	1	François GANGLOFF
Osenbach	1	Christelle SCHAFFHAUSER
Pfaffenheim	1	Sophie FRICK
Rouffach	1	Annette VERGELY
Voegtlinshoffen	1	Hubert GINGLINGER
Westhalten	1	Frédérique KOEHLER

Commission : Travaux, logement, accessibilité et cadre de vie		
Commune	Nombre de délégués	Nom (conseillers communautaires)
Eguisheim	2	Claude CENTLIVRE
		André MERCIER
Gueberschwihr	1	Titulaire Roland HUSSER
		Suppléant Jean-Marc VOGT
Gundolsheim	1	Titulaire Annabelle PAGNACCO
		Suppléant Philippe FISCHER
Hattstatt	1	Titulaire Pascal DI STEFANO
		Suppléant Marie-José FURSTENBERGER
Husseren les Châteaux	1	Titulaire Édouard LEIBER
		Suppléant Catherine BUECHER
Obermorschwihr	1	Titulaire Bertrand HEYBERGER
		Suppléant Christine FUCHS
Osenbach	1	Titulaire Christian MICHAUD
		Suppléant David GOLLENTZ
Pfaffenheim	2	Aimé LICHTENBERGER
		Isabelle KRETZ
Rouffach	4	Jean-Pierre TOUCAS
		Sandra GUEBEL
		Françoise BARBAGELATA
		Céline ISNER
Voegtlinshoffen	1	Titulaire Cécile MAMPRIN
		Suppléant Véronique STRUB
Westhalten	1	Titulaire Nathalie LALLEMAND
		Suppléant Mikaël BURGENATH

Commission : Environnement		
Commune	Nombre de délégués	Nom (conseillers communautaires)
Eguisheim	2	Claude CENTLIVRE
		Delphine ZIMMERMANN
Gueberschwihr	1	Titulaire Jean-Marc VOGT
		Suppléant Roland HUSSER
Gundolsheim	1	Titulaire Annabelle PAGNACCO
		Suppléant Philippe FISCHER
Hattstatt	1	Titulaire Pascal DI STEFANO
		Suppléant Marie-José FURSTENBERGER
Husseren les Châteaux	1	Titulaire Édouard LEIBER
		Suppléant Catherine BUECHER
Obermorschwihr	1	Titulaire Christine FUCHS
		Suppléant Bertrand HEYBERGER
Osenbach	1	Titulaire Christian MICHAUD
		Suppléant David GOLLENTZ
Pfaffenheim	2	Aimé LICHTENBERGER
		Christophe RIEFLE
Rouffach	4	Jean-Pierre TOUCAS
		Sandra GUEBEL
		Christophe BANNWARTH-PROBST
		Hubert OTT
Voegtlinshoffen	1	Titulaire Cécile MAMPRIN
		Suppléant Véronique STRUB
Westhalten	1	Titulaire Nathalie LALLEMAND
		Suppléant Mikaël BURGENATH

Commission : Aménagement de l'espace		
Commune	Nombre de délégués	Nom (conseillers communautaires)
Eguisheim	2	Claude CENTLIVRE
		André MERCIER
Gueberschwihr	1	Titulaire Roland HUSSER
		Suppléant Jean-Marc VOGT
Gundolsheim	1	Titulaire Annabelle PAGNACCO
		Suppléant Philippe FISCHER
Hattstatt	1	Titulaire Pascal DI STEFANO
		Suppléant Marie-José FURSTENBERGER
Husseren les Châteaux	1	Titulaire Édouard LEIBER
		Suppléant Catherine BUECHER
Obermorschwihr	1	Titulaire Bertrand HEYBERGER
		Suppléant Christine FUCHS
Osenbach	1	Titulaire Christian MICHAUD
		Suppléant David GOLLENTZ
Pfaffenheim	2	Aimé LICHTENBERGER
		Christophe RIEFLE
Rouffach	4	Jean-Pierre TOUCAS
		Christophe BANNWARTH-PROBST
		Gilbert SCHMITT
		Hubert OTT
Voegtlinshoffen	1	Titulaire Cécile MAMPRIN
		Suppléant Véronique STRUB
Westhalten	1	Titulaire Nathalie LALLEMAND
		Suppléant Mikaël BURGENATH

Commission : Enfance-jeunesse		
Commune	Nombre de délégués	Nom (conseillers communautaires)
Eguisheim	2	Claude CENTLIVRE
		Carmen REBOREDO
Gueberschwihr	1	Titulaire Jean-Marc VOGT
		Suppléant Roland HUSSER
Gundolsheim	1	Titulaire Annabelle PAGNACCO
		Suppléant Philippe FISCHER
Hattstatt	1	Titulaire Marie-José FURSTENBERGER
		Suppléant Pascal DI STEFANO
Husseren les Châteaux	1	Titulaire Édouard LEIBER
		Suppléant Catherine BUECHER
Obermorschwihr	1	Titulaire Bertrand HEYBERGER
		Suppléant Christine FUCHS
Osenbach	1	Titulaire Christian MICHAUD
		Suppléant David GOLLENTZ
Pfaffenheim	2	Aimé LICHTENBERGER
		Isabelle KRETZ
Rouffach	4	Jean-Pierre TOUCAS
		Nadine BOLLI
		Françoise BARBAGELATA
		Hubert OTT
Voegtlinshoffen	1	Titulaire Véronique STRUB
		Suppléant Cécile MAMPRIN
Westhalten	1	Titulaire Nathalie LALLEMAND
		Suppléant Mikaël BURGENATH
Délégué supplémentaire (conseiller municipal ou communautaire)		
Eguisheim	1	Hélène ZOUINKA
Gueberschwihr	1	Frédérique KIRBIHLER
Gundolsheim	1	Sonia PERIH
Hattstatt	1	Marie LESAGE
Husseren les Châteaux	1	Stéphanie JOFFRE
Obermorschwihr	1	Stéphane BRELERUT
Osenbach	1	Stéphanie FILLINGER
Pfaffenheim	1	Stéphane ECKERLEN
Rouffach	1	Barbara BASS
Voegtlinshoffen	1	Nathalie CHASSERAY
Westhalten	1	Dominique DOMON

Commission : Culture, communication,		
Commune	Nombre de délégués	Nom (conseillers communautaires)
Eguisheim	2	Claude CENTLIVRE
		Delphine ZIMMERMANN
Gueberschwihr	1	Titulaire Roland HUSSER
		Suppléant Jean-Marc VOGT
Gundolsheim	1	Titulaire Annabelle PAGNACCO
		Suppléant Philippe FISCHER
Hattstatt	1	Titulaire Marie-José FURSTENBERGER
		Suppléant Pascal DI STEFANO
Husseren les Châteaux	1	Titulaire Édouard LEIBER
		Suppléant Catherine BUECHER
Obermorschwihr	1	Titulaire Christine FUCHS
		Suppléant Bertrand HEYBERGER
Osenbach	1	Titulaire Christian MICHAUD
		Suppléant David GOLLENTZ
Pfaffenheim	2	Aimé LICHTENBERGER
		Isabelle KRETZ
Rouffach	4	Jean-Pierre TOUCAS
		Jean-Philippe KAMMERER
		Nadine BOLLI
		Céline ISNER
Voegtlinshoffen	1	Titulaire Véronique STRUB
		Suppléant Cécile MAMPRIN
Westhalten	1	Titulaire Nathalie LALLEMAND
		Suppléant Mikaël BURGENATH
Délégué supplémentaire (conseiller municipal ou communautaire)		
Eguisheim	1	Hélène ZOUINKA
Gueberschwihr	1	Frédérique KIRBIHLER
Gundolsheim	1	Emmanuel SUBIALI
Hattstatt	1	Solange CARRET
Husseren les Châteaux	1	Caroline FOESSEL
Obermorschwihr	1	Maryline GIOIA
Osenbach	1	Stéphanie FILLINGER
Pfaffenheim	1	Jean-Michel STRASBACH
Rouffach	1	
Voegtlinshoffen	1	Audrey HASLAUER
Westhalten	1	Dominique DOMON

Point n° 5.: Constitution de la Commission d'appel d'offres

Le Président explique que l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit la constitution d'une commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent qui choisit l'attributaire des marchés passés selon certaines procédures formalisées après avoir contrôlé la recevabilité des candidatures et/ou des offres. Elle est également consultée pour avis dans le cadre de procédures spécifiques.

Cette CAO est composée, dans les établissements publics de coopération intercommunale, des membres suivants :

- le président ou son représentant
- cinq membres titulaires élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste par l'assemblée délibérante.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des 5 membres titulaires et des 5 suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le Bureau propose la liste de candidats suivante.

titulaires	suppléants
1. Roland HUSSER	1. Claude CENTLIVRE
2. Gilbert SCHMITT	2. Annabelle PAGNACCO
3. Aimé LICHTENBERGER	3. Pascal DI STEFANO
4. Christian MICHAUD	4. Nathalie LALLEMAND
5. Cécile MAMPRIN	5. Bertrand HEYBERGER

Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Conseil communautaire procède à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appels d'Offres.

Nombre de votants : 30 dont 4 procurations.

Nombre de suffrages exprimés : 30

Ont obtenu : liste « Roland HUSSER » 30 voix.

Le Président déclare la liste « Roland HUSSER » élue à la Commission d'appel d'offres.

Point n° 6. : Constitution de la Commission des délégations de service public

Le Président explique que l'article 1411-5 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit la constitution d'une commission des Délégations de service public (DSP).

Dans le cadre d'une procédure d'attribution d'une DSP, son rôle est, après ouverture des plis, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Au vu de l'avis de la commission, le Président engage librement toute discussion utile avec une ou des entreprises ayant présenté une offre. Il saisit le Conseil communautaire du choix de l'entreprise auquel il a procédé. Il lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

Elle est également consultée pour avis pour certains avenants aux DSP.

Cette commission est composée, dans les établissements publics de coopération intercommunale, des membres suivants :

- le président ou son représentant
- cinq membres titulaires élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste par l'assemblée délibérante.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le Bureau propose la liste de candidats suivante. Aucune autre liste ne se déclare.

titulaires	suppléants
1. Roland HUSSER	1. Claude CENTLIVRE
2. Gilbert SCHMITT	2. Annabelle PAGNACCO
3. Aimé LICHTENBERGER	3. Pascal DI STEFANO
4. Christian MICHAUD	4. Nathalie LALLEMAND
5. Cécile MAMPRIN	5. Bertrand HEYBERGER

Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Conseil communautaire procède à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission des délégations de service public.

Nombre de votants : 30 dont 4 procurations.

Nombre de suffrages exprimés : 30

Ont obtenu : liste « Roland HUSSER » 30 voix.

Le Président déclare la liste « Roland HUSSER » élue à la Commission des délégations de service public.

Point n° 7.:
Représentants du Conseil communautaire au Syndicat Mixte du Secteur 4

Préalablement à l'élection des délégués auprès de divers organismes intercommunaux, le Président rappelle que l'article L.2121-21 du CGCT applicable aux Communes, mais transposé aux EPCI par l'article L.5211-1 du même code dispose que :

- le principe est le vote secret lorsqu'il y a à procéder à une nomination
- le Conseil communautaire peut décider à **l'unanimité** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de procéder au vote à main levée pour les points suivants de l'ordre du jour relevant de ce cadre.

A défaut, le vote aura lieu à bulletins secrets.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de renoncer au vote secret pour les nominations objets des points suivants.

En application de l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Secteur 4, il y aura lieu de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour la CC PAROVIC

Le Bureau propose :

- Christian MICHAUD, suppléante Nathalie LALLEMAND
- Cécile MAMPRIN, suppléant Bertrand HEYBERGER

Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Conseil communautaire désigne les candidats suivants comme délégués au SM4 :

- **Christian MICHAUD suppléante Nathalie LALLEMAND**
- **Cécile MAMPRIN suppléant Bertrand HEYBERGER**

Point n° 8.:
**Représentants du Conseil communautaire au Syndicat des employeurs forestiers
de Colmar, Rouffach et environs**

Le Président explique qu'il convient de désigner des délégués au Syndicat des employeurs forestiers de Colmar, Rouffach et environs

Les statuts de cet organisme prévoient, pour les intercommunalités, un titulaire et un suppléant par commune membre, soit 11 titulaires et 11 suppléants au total pour la CC PAROVIC.

Chaque conseil municipal a désigné un titulaire et un suppléant, conseillers communautaires ou conseillers municipaux, repris dans la liste des candidatures suivante, qui est proposée par le Bureau

Commune	Titulaire	Suppléant
Eguisheim	Marc NOEHRINGER	Denis KUSTER
Gueberschwihr	Jean-Marc VOGT	Roland HUSSER
Gundolsheim	Philippe FISCHER	Jean-Luc FLIELLER
Hattstatt	Jean-Marc MEYER	Marie-José FURSTENBERGER
Husseren les Châteaux	Guillaume ARNOLD	Grégory MARTIN
Obermorschwihr	Jean-Louis MAENNER	Pierre TRABER
Osenbach	David GOLLENTZ	Sabine DISCHGANG
Pfaffenheim	Stéphane ECKERLEN	Sophie FRICK
Rouffach	Jean-Pierre TOUCAS	Christophe BANNWARTH
Voegtlinshoffen	Marc IMMELE	Quentin FREUDENREICH
Westhalten	Philippe BASS	Jacky BOHRER

Aucun autre candidat ne se manifeste.

Le Conseil communautaire vote à l'unanimité pour la liste ci-dessus et le Président déclare les candidats élus au Comité syndical des employeurs forestiers de Colmar, Rouffach et environs.

Point n° 9.: Désignation de délégués au Syndicat mixte de la Lauch

Le Président expose :

Les statuts du Syndicat Mixte de la Lauch attribuent 5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants à la Communauté de communes. Ces délégués doivent être différents de ceux désignés directement par les conseils municipaux.

Le Bureau propose les candidats suivants :

- **Titulaires : Cécile MAMPRIN, Pascal DI STEFANO, Claude CENTLIVRE, Nathalie LALLEMAND, Aimé LICHTENBERGER**
- **Suppléants : Christian MICHAUD, Bertrand HEYBERGER, Roland HUSSER, Gilbert SCHMITT, Annabelle PAGNACCO**

Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Conseil communautaire vote à l'unanimité pour les candidats ci-dessus. Le Président les déclare élus au Comité syndical du Syndicat Mixte de la Lauch.

**Point n° 10.: Désignation d'un représentant au Conseil d'administration de l'association
« Pays des Etoiles, Alsace essentielle »**

Le Président expose :

La Communauté de communes dispose d'un siège au Conseil d'administration d'« Alsace essentielle », qui fédère les offices de tourisme des 8 intercommunalités de la Région de Colmar et qui mutualise une promotion commune.

Le territoire est déjà représenté par Claude CENTLIVRE, en tant que Président de l'OTI.

Le Président propose la candidature de Nadine BOLLI.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Conseil communautaire vote à l'unanimité pour Nadine BOLLI. Le Président la déclare élue au Conseil d'administration du « Pays des étoiles, Alsace essentielle »

Point n° 11.:
**Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes à la commission
d'admission Multi-accueil de Rouffach**

Le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2006, la CC PAROVIC assume la compétence enfance / jeunesse.

Dans cette perspective, une convention de partenariat définissant les modalités de financement a été conclue avec le Centre hospitalier qui gère en direct la structure multi-accueil de Rouffach.

Un représentant de la CC PAROVIC est appelé à siéger à la commission d'admission du multi-accueil de Rouffach mise en place afin de compléter l'organisation de cette structure.

Les membres du Bureau proposent la candidature de Jean-Pierre TOUCAS.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Conseil communautaire vote à l'unanimité pour Jean-Pierre TOUCAS qui est déclaré élu à la Commission d'admission du multi-accueil de Rouffach.

Point n° 12.: Représentants du Conseil communautaire à l'association École de Musique du Pays de Rouffach

Le Président explique qu'en application de l'article 8 des statuts de l'association de l'École de Musique du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux, il y aura lieu d'élire onze délégués pour siéger au Conseil d'Administration de l'École de Musique. Le Président de la CC est membre de droit.

Les Conseils municipaux ont été invités à proposer des candidats.

Suite à cette consultation, le Bureau propose de désigner les délégués suivants :

Commune	Délégués (CC ou CM)
Eguisheim	Hélène ZOUINKA
Gueberschwihr	Roland HUSSER
Gundolsheim	Annabelle PAGNACCO
Hattstatt	Stéphane SALCH
Husseren les Châteaux	Caroline FOESSEL
Obermorschwihr	Maryline GIOIA
Osenbach	Stéphane FILLINGER
Pfaffenheim	Jean-Michel STRASBACH
Rouffach	Jean-Philippe KAMMERER
Voegtlinshoffen	Audrey HASLAUER
Westhalten	Bernard GRIMM

Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Conseil communautaire vote à l'unanimité pour la liste ci-dessus. Le Président déclare les candidats élus au Conseil d'administration de l'École de Musique intercommunale du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.

Point n° 13.: Désignation d'un délégué à la Commission locale de l'eau (CLE)

Le Président explique que le bassin versant de la Lauch qui intègre le territoire intercommunal s'est doté d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux). La procédure a été mise en œuvre par l'État à partir de 2012. Son objectif est d'aboutir à une gestion raisonnée de la ressource en eau et des cours d'eau, partagée par tous les acteurs du bassin versant.

La procédure d'élaboration de ce schéma a nécessité la création d'une commission locale de l'eau (CLE) qui est associée à la procédure et à son suivi. La CC PAROVIC dispose d'un siège dans cette instance.

Pour information, le Président est membre au titre du Syndicat mixte de la Lauch.

Le Bureau propose la candidature de Christian MICHAUD.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Conseil communautaire vote à l'unanimité en faveur de Christian MICHAUD. Le Président le déclare élu délégué à la Commission locale de l'Eau.

Point n° 14.:
Désignation d'un délégué à la Mission locale Colmar Centre-Alsace

Le Président expose :

La Communauté de communes dispose d'un siège à l'Assemblée générale de la Mission locale dont le rôle est de favoriser l'emploi des jeunes jusqu'à 26 ans.

Le Bureau propose la candidature de Cécile MAMPRIN.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Conseil communautaire vote à l'unanimité pour Cécile MAMPRIN. Le Président la déclare élue déléguée à l'Assemblée générale de la Mission locale Colmar Centre-Alsace.

Point n° 15.:
Désignation de 2 délégués au Conseil de surveillance du CH de Rouffach

Le Président expose :

La Communauté de communes dispose de deux sièges au Conseil de surveillance du CH de Rouffach. Le Maire de Rouffach, commune siège, est membre de droit.

Le Bureau propose les candidats suivants : Pascal DI STEFANO et Nathalie LALLEMAND.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Conseil communautaire vote à l'unanimité pour Pascal DI STEFANO et Nathalie LALLEMAND. Le Président les déclare élus comme délégués au Conseil de surveillance du CH de Rouffach.

Point n° 16.:
Délégués à l'Association des Maires du Haut-Rhin

Le Président expose :

Les statuts de l'Association des Maires du Haut-Rhin attribuent, au sein de son Comité directeur, deux sièges de délégués aux communautés ayant une population totale inférieure ou égale à 20 000 habitants.

Le Bureau propose les candidatures de Jean-Pierre TOUCAS et Christian MICHAUD.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Conseil communautaire vote à l'unanimité pour Jean-Pierre TOUCAS et Christian MICHAUD qui sont déclarés élus délégués au Comité directeur de l'Association des Maires du Haut-Rhin

Point n° 17.:
Désignation d'un délégué à la Fédération des Stations vertes

Le Président rappelle que la Communauté de communes est membre de la Fédération Française des Stations vertes et des Villages de neige au titre des communes d'Eguisheim et de Rouffach qui remplissent les conditions d'éligibilité en termes d'équipements et de capacité en lits touristiques.

Suite aux dernières élections locales, il convient de désigner un délégué aux assemblées délibérantes de la Fédération. Celui-ci pourra, s'il le souhaite, faire acte de candidature au poste d'Administrateur de la Fédération.

Le Bureau propose la candidature de Claude CENTLIVRE.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Conseil communautaire vote à l'unanimité pour Claude CENTLIVRE. Le Président le déclare élu délégué à la Fédération des Stations vertes.

Point n° 18.:
Désignation de représentants à l'Agence France Locale

Le Président expose :

La Communauté de communes est membre de l'Agence France Locale depuis 2018. Plusieurs prêts ont été souscrits auprès de cet organisme.

Elle dispose d'un siège de titulaire et d'un suppléant à l'Assemblée générale qui sont à désigner.

Jean-Pierre TOUCAS et Roland HUSSER, délégués sortants, sont candidats.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Conseil communautaire vote à l'unanimité pour Jean-Pierre TOUCAS et Roland HUSSER qui sont déclarés élus délégués à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale.

Point n° 19.:
Renouvellement annuel de la convention avec la mission locale Colmar Centre-Alsace

Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances, rappelle qu'à l'instar des années précédentes, la Mission locale Colmar Centre-Alsace sollicite la reconduction de la subvention de fonctionnement pour 2020 à hauteur de 3 800 € et le renouvellement annuel de la convention avec la Communauté de communes.

La Mission locale assure l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans. Ils sont accueillis lors des permanences qui se tiennent à la Maison des Services tous les mardis matin.

La subvention a été inscrite au BP 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation, approuve le versement de la participation financière de la Mission locale et autorise le Président à signer la convention 2020 correspondante.

**Point n° 20.: Ajustement à la baisse de la subvention à verser à l'ASAME pour
l'exploitation de la micro-crèche de Westhalten**

Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances, rappelle que la micro-crèche de Westhalten est exploitée par l'ASAME (Association de soins et d'aide Mulhouse en Environs) depuis 2012 dans le cadre d'un contrat d'objectifs annuel.

La subvention d'équilibre est versée en plusieurs fois au cours de l'année concernée sur la base d'un budget prévisionnel, puis le solde est versé l'année suivante après validation du compte de résultat.

Pour 2019, l'ASAME a transmis son compte de résultat 2019 le 10 juillet 2020. La subvention nécessaire à l'équilibre des comptes était de 77 836 € en prévisionnel, et se monte au réel à 77 010 €.

Le montant des acomptes déjà versés est de 57 634,25 €, le solde à verser se chiffre donc à 19 375,75 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise, à l'unanimité et sans observation, le versement du solde de subvention détaillé ci-dessus.

**Point n° 21. :
Fixation des tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2021**

Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances, expose :

Les tarifs de la taxe de séjour doivent être fixés chaque année par délibération prise avant le 1^{er} octobre de N-1.

Il est proposé de maintenir pour l'année 2021 les tarifs appliqués en 2020, selon la grille annexée :

Il est rappelé que la taxe de séjour est une recette dite affectée, elle doit obligatoirement être utilisée pour des dépenses de promotion et de développement touristique. Son produit finance essentiellement le fonctionnement de l'Office de tourisme intercommunal. Elle est perçue par les hébergeurs, ou les plateformes de réservation, auprès des visiteurs et est reversée à la Communauté de communes. En 2019, son produit avait été de 310 125 €.

Le 3^o projet de loi de finances rectificative pour 2020 prévoit une compensation des pertes de recettes en 2020, suite à la crise sanitaire, sur la base des produits moyens perçus entre 2017 et 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité et sans observation, les tarifs de la taxe de séjour 2021, tels que détaillés au tableau ci-annexé.

Tarifs taxe de séjour 2021

Type d'hébergement et classement	Tarifs 2021
Palaces	2,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles meublés de tourisme 4 étoiles	1,30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives.	0,70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage non classés et classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €
Type d'hébergement et classement	Taux 2021
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (taux appliqué sur le prix de location).	5%

Point n° 22.: Informations et divers

Le Président expose :

A. Ramassage des encombrants : le Service Plus

La Communauté de Communes a chargé, l'Association Espoir d'effectuer une seule tournée pour 2020 sur les 11 communes pour le ramassage des encombrants destiné aux personnes de plus de 70 ans et les personnes handicapées.

Celui-ci s'est déroulé les 22, 23 et 24 juin 2020 (initialement prévu les 12, 13 et 14 mai) 68 foyers ont bénéficié de ce service contre 114 foyers en 2019 et 169 en 2018 (cumul des 2 tournées).

Quatre véhicules ont été mobilisés pour enlever 4.7 tonnes de ferraille, 4.98 tonnes de déchets à incinérer, 4.894 tonnes d'encombrants ménagers (bi matière) à démanteler ainsi que 1.034 tonnes de gravats.

B. Festival A dos d'Arts

Ce festival sera organisé par le SAJ, du mercredi 26 au vendredi 28 août. L'inauguration aura lieu le 28 août 2020 à 19 heures. Elle sera présidée par Cécile MAMPRIN.

Les membres du Conseil sont invités à découvrir le résultat de plusieurs semaines de préparation.

Le Conseil communautaire prend acte, sans observation, des informations ci-dessus.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôture la séance.